



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.12
12 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2003
Point 6 de l'ordre du jour

**POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES
PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité des progrès réalisés dans l'application de la décision 13/CP.7.
2. Toutes les Parties sont convenues qu'il restait important d'appliquer la décision 13/CP.7.
3. Le SBSTA a décidé d'examiner plus avant ce point de l'ordre du jour à sa dix-neuvième session.
